

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE 24 FEVRIER, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

*Adjoint*s M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX (à partir de la délibération 20170015) ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; M. Nicolas GUILLET (à partir de la délibération 20170011) ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA (à partir de la délibération 20170015) Mme Isabelle MATHE ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL (à partir de la délibération 2017015) ; M. Nicolas BOHER

Représentés :

Mme Anne CAPIAUX	donne pouvoir à M. Jean-Michel FOURGOUS (jusqu'à 19h35)
Mme Chantal CARDELEC	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON
M. Denis LEMARCHAND	donne pouvoir à M. Gilbert REYNAUD
M. Jean-Pierre LEFEVRE	donne pouvoir à M. Gérald FAVIER
Mme Anne GOVINDE	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER
Mme Alizée JORE	donne pouvoir à M. Freidrich CHAUVET
M. Daniel FOUCHER	donne pouvoir à Mme Colette PIGEAT

Absents excusés :

Conseillers Mme Félicidade DE OLIVEIRA (jusqu'à 20h50) ; M. Nicolas GUILLET (jusqu'à 19h20) ; M. Christian NICOL (jusqu'à 19h35)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Jacques RAVION.

A 19h15, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20170001

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 28 Pour

Par 4 Abstentions (M. Besseau, G. Kerguviel, P. Devarieux, M. Bolzinger)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Interventions :

M. Bolzinger déclare ne pas avoir de remarque sur ce qui est écrit mais déplore que tous les propos tenus lors de cette séance du 15 décembre ne soient pas retranscrits. M. Bolzinger suggère que le Conseil Municipal soit retransmis en vidéo comme cela se faisait auparavant afin que tout le monde accède à l'intégralité de ce qui est dit.

Administration Générale

2 - Rec-20170001

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20160108	Location et maintenance de fontaines de nettoyage	Montant annuel sur 4 ans 5 922,53 € TTC
DM-20170000	Prestations de service de restauration – Vœux 2017	Soc LECOINTE Traiteur 35 € TTC/pers pour le 25/01 30 € TTC/pers pour le 26/01 25 € TTC/pers pour le 27/01 1 760,27 € TTC location mobilier Total : 50 129,77 € TTC
DM-20170001	Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle la SARL SCOP TCHOOKAR	250 € TTC

DM-20170002	Nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine	Soc ADN 3D pour 3 ans 3 000 € HT/an
DM-20170003	Prestations de services de vidéo, sonorisation, d'éclairage et d'animation – Vœux 2017	Soc 4J Evènements 33 612,16 € TTC
DM-20170004	Fourniture et livraison de sel de voirie	Soc Quadrimex Durée 4 ans Max 25 000 € HT
DM-20170005	Reprises de concessions funéraires au cimetière de Saint-Médard	Pas d'incidence financière
DM-20170006	Création et déploiement du site web et acquisition d'un outil de gestion de la relation citoyen	Soc BWAT 27 240 € TTC/an 432 € TTC/an l'hébergement 1 368 € TTC/an la maintenance Soc MAILEVA 31 980 € TTC/an 10 872 € TTC/an l'hébergement 4 320 € TTC/an la maintenance
DM-20170007	Contrat de vente Stage 'Formes et Mouvements' 12ème édition Arts Plastiques et Danse Centre Artistique Municipal - Ferme du Mousseau	700 €
DM-20170008	Tarification de la redevance pour occupation privative du domaine public afin d'y exercer une activité commerciale ambulante	Stationnement : 2,80 €/mètre linéaire par ½ journée Etalage : 1,50 €/mètre linéaire par ½ journée
DM-20170009	Convention de mise à disposition d'un logement au groupe scolaire de la Commanderie à Elancourt.	307,60 € en recettes

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Interventions :

M. Bolzinger s'interroge sur l'augmentation de 10 %, depuis l'année dernière, des prestations de restauration et de vidéo pour les vœux 2017. M. Bolzinger demande quand a été voté la délibération sur les vacances pour les vœux 2017 ?

G. Favier demande à M. Bolzinger sur quels chiffres se base-t-elle pour parler d'augmentation de 10 % ?

M. Bolzinger « Il y avait 46 200 € en 2016 de frais de restauration pour 3 soirées. En 2017, nous sommes à 50 129 €. »

G. Favier « La différence tient au fait qu'il y a eu, en 2017, plus de participants. Par exemple pour la soirée VIP, en 2016 il y a eu 700 personnes alors que cette année, il y a eu plus de 1 000. Comme nous commandons les repas en fonction du nombre d'inscrits, la facture est donc supérieure malgré le fait que le prix du repas soit resté le même. »

L. Mazaury demande à la personne qui, dans le public, filme le conseil municipal sans en avoir demandé l'autorisation au préalable, de bien vouloir lui montrer, au titre du droit à l'image,

toutes les images avant qu'elles ne soient diffusées. L. Mazaury exige d'être retiré de l'ensemble des images qu'il veut voir dans leur intégralité. L. Mazaury trouve décevant d'être filmé sans son autorisation.

J.M. Fourgous informe que la remarque de L. Mazaury est valable pour l'ensemble du groupe majoritaire.

A. Capiaux demande que la personne arrête de filmer. A. Capiaux souhaite voir toutes les images et demande qu'aucune ne soit publiée.

M. Bolzinger souhaite avoir une réponse sur l'augmentation de près de 10 % de la prestation « vidéo » pour les vœux 2017 puisque cela ne peut être lié au nombre de convives. M. Bolzinger se dit étonnée que l'on ne gère pas une enveloppe globale.

G. Favier explique qu'il y a eu une commission des marchés puisque les cérémonies des vœux sont soumis à un appel d'offres. Il y a eu 3 ou 4 réponses et la Commune a fait le choix du moins disant au prix qui était le sien. Ce n'est pas la Commune qui décide du prix.

P. Devarieux « Si le moins disant avait un prix de 85 000 €, vous auriez payé 85 000 € sans problème ? »

G. Favier « Lorsque l'on fait un appel d'offres, nous avons une estimation qui ne doit pas être dépassée. Si toutefois elle est dépassée, nous pouvons relancer l'appel d'offres. Nous étions dans l'enveloppe « estimatif appel d'offres » et nous avons pris le moins disant. »

P. Devarieux « Je rejoins M. Bolzinger. Dans cette période où vous pleurez sur les réductions de budget, je constate que vous n'avez pas eu de problème à trouver 10 % de plus pour les cérémonies des vœux. »

G. Favier « Il faut faire le comparatif entre l'appel d'offres de 2016 et celui de cette année, nous avons peut être rajouter quelques projecteurs supplémentaires. Ce qui expliquerait une partie de la différence. Nous avons estimé cette année, en toute connaissance de cause que nous pouvions faire des vœux à la population.»

J.M. Fourgous « Je vous rappelle que la ville d'Elancourt a une notation de 16 sur 20 pour sa gestion. Nous sommes classés « Très bien », c'est la meilleure note du département. »

Culture

3 - 20170009

Avenant N° 1 à la convention 2016/2019 de mise à disposition des salles du Prisme au profit de la Commune

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise à disposition des salles de spectacles du Prisme au profit de la Commune d'Elancourt du 8/11/2016 au 20/05/2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

4 - 20170010

Demande de subvention pour la création 2018 de l'Ecole Municipale de Danse

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

Article 1 : **SOLLICITE** le Conseil Départemental des Yvelines pour l'obtention d'une subvention de **6 600 €** (six mille six cents euros) pour la mise en œuvre de la création 2018 de l'Ecole Municipale de Danse et **AUTORISE** le Maire à signer toute convention ainsi que tout document y afférant.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

5 - 20170011

Création d'une activité accessoire de conseil informatique

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	32	Pour
Par	1	Abstention (M. Bolzinger)

Article 1 : **CREE** à compter du 27 février 2017 une activité accessoire relative à une mission de diagnostic et de conseil dans le secteur informatique et numérique.

Article 2 : **FIXE** l'indemnité mensuelle rémunératrice de cette activité en une part forfaitaire correspondant à 30 % de l'indice majoré 573.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de la Commune.

Finances

6 - 20170012

Adoption du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 6 décembre 2016.

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 28 Pour
 Par 4 Contre (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger)
 Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **APPROUVE** le Rapport définitif de la CLETC du 6 décembre 2016 et les compétences ainsi votées :

- Les aires d'accueil des gens du voyage, AAGV (p 6 à 15)
- Les espaces verts (p 16 à 26)
- Le mobilier urbain (p 27 à 34)
- Les hydrants, défense extérieure contre l'incendie (p 35 à 38)
- Les déclarations d'intention d'aliéner, DIA (p 39 à 41)
- Les eaux pluviales (p 42 et 50)

Article 2 : **APPROUVE** l'ensemble des autres informations contenu dans le rapport joint.

Article 3 : **APPROUVE** le montant des Attributions de Compensation ainsi déterminé selon le tableau suivant :

	Applicable en 2016	Au 1er janvier 2017
Elancourt	4 998 760 €	4 998 760 €
Guyancourt	6 751 047 €	6 751 047 €
Magny-les-Hameaux	1 999 501 €	1 999 501 €
Montigny-le-Bretonneux	6 182 621 €	6 182 621 €
Trappes	8 122 913 €	8 122 913 €
La Verrière	2 914 377 €	2 914 377 €
Voisins-le-Bretonneux	2 253 404 €	2 253 404 €
Les Clayes-sous-Bois	7 510 745 €	6 620 316 €
Plaisir	15 132 052 €	13 318 251 €
Villepreux	1 579 794 €	1 100 221 €
Coignières	5 516 870 €	5 214 555 €
Maurepas	9 390 818 €	8 657 886 €
Total	72 352 902 €	68 133 852 €

Interventions :

M. Besseau déclare voter « contre » par cohérence politique des transferts de charge.

N. Boher annonce s'abstenir par cohérence avec ses précédents votes.

Finances

7 - 20170013

Mise à disposition par la ville d'Elancourt à Saint Quentin en-Yvelines des biens relatifs à la compétence : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : **DECIDE** de mettre à disposition de Saint Quentin en-Yvelines les biens dont la liste est annexée.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition joint.

Article 3 : **AUTORISE** le Comptable de la ville à réaliser les opérations d'ordre non budgétaires nécessaires.

Interventions :

M. Besseau affirme que contrairement au vote précédent, il votera « Pour » car les « déchets ménagers » sont une compétence obligatoire de l'agglomération.

Finances

8 - 20170014

Affectation de fonds de concours de 2016, troisième demande pour 60 000 €

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : **DEMANDE** l'affectation de 60 000 € (soixante mille euros) de fonds de concours de 2016 pour les travaux d'extension du cimetière de la Vallée Favière d'un montant prévisionnel de 150 000 € TTC (cent cinquante mille euros).

Article 2 : **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 150 000 € TTC
- Montant prévisionnel total des travaux : 125 000 € HT
- Fonds de concours sollicité : 60 000 €
- Autres subventions : 0 €
- Financement prévisionnel de la Commune : 65 000 € HT (52 %)

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné de la Commune.

Finances

9 - 20170015

Débat d'orientation budgétaire : information sur le contexte, les contraintes et les éléments essentiels à l'élaboration du budget primitif du budget principal 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	4	Non Participé (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger)
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : PREND CONNAISSANCE de la note de synthèse jointe en annexe.

Article 2 : ENTEND les informations données par le Maire concernant les orientations et l'élaboration du budget primitif du Budget Principal 2017 et ENGAGE un débat contradictoire sur le sujet.

Article 3 : ADOPTE l'Orientation Budgétaire présentée.

Interventions :

N. Boher « Je tiens à remercier M. Michel pour cet exposé clair et je salue également le travail des services. Je salue votre rigueur, votre méthodologie et votre sérieux M. Michel.

Je m'étais étonné l'année dernière que nous soyons obligés de voter cette délibération qui s'appelait avant le DOB et que l'on nomme maintenant le ROB. J'ai fait des recherches et je n'ai pas trouvé d'information spécifiant qu'il fallait voter cette délibération. J'ai lu l'article 107 de la loi NOTRe qui avait modifié certaines règles sur la présentation du ROB, il est juste noté « il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Dans d'autres communes, il vote le ROB et personnellement je n'en vois pas l'intérêt puisque l'on vote le budget. Si l'on doit absolument voter ce texte, il faut changer le règlement intérieur car, à l'article 13, il est indiqué que le débat du DOB n'est pas suivi d'un vote.

En ce qui concerne la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation, l'année dernière la base fiscale a augmenté de 1 % et cette année de 0,4 %. Pour soulager les

Elancourtois de la pression fiscale, la Commune ne peut agir que sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation. Cette année les taxes seront égales à l'année précédente mais ce n'est pas suffisant car la base à augmenter de 0,4 %. Pour maintenir la pression au même niveau, il faudrait baisser d'autant la part communale de la taxe d'habitation.

Concernant la section de fonctionnement, je souhaite savoir à quoi correspondent les 800 000 € de droit de mutation.

Je vous encourage dans votre volonté politique de maîtriser les effectifs, notamment par les mutualisations de poste et le non renouvellement en cas de départ.

Je note que les avantages en nature notamment les logements repartent à la hausse.

En ce qui concerne l'endettement, J'ai cru comprendre dans le plan pluriannuel qu'il y a 3 emprunts prévus pour un montant de 11,5 millions d'euros.

Je ne nie pas que l'exercice soit difficile. Je ne nie pas que des efforts ont été réalisés mais ils sont insuffisants. Je ne nie pas que vous avez fait des choix difficiles pour maintenir notre cadre de vie. Je trouve que vos orientations sont un peu trop timorées. Ce que je vois c'est une hausse continue de la masse salariale, un recours systématique à l'emprunt et un maintien de la pression fiscale. »

T. Michel « Le vote du débat d'orientation budgétaire est obligatoire.

Les droits de mutation sont une taxe sur toutes les transactions immobilières qui ont eu lieu sur la Commune. Il est très difficile de prévoir toutes les transactions sur une année, nous avons pour habitude de maintenir un montant limité, nous inscrivons une somme de 700 000 € au budget sur ces droits de mutation.

En ce qui concerne la dette, nous allons recourir à l'endettement sur les exercices à venir car nous sommes porteurs de très gros projets comme le gymnase Lionel Terray qui va coûter 5 millions d'euros ; l'Ecole de Musique pour un montant de 3 millions d'euros. Sans endettement, la Commune ne peut pas porter ces projets. Aujourd'hui, la plupart des grosses Communes qui ont des projets recourent à l'endettement. Il faut juste être vigilant et s'assurer que l'on puisse le rembourser.

Vous parliez M. Boher de baisse de fiscalité, nous allons faire en sorte de ne pas l'augmenter, ce qui n'est déjà pas si simple. Il y a 700 000 € de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en moins, 350 000 € de FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales) en plus, 600 000 € d'augmentation des charges salariales ; cela n'est pas facile à intégrer dans le budget sans augmenter la fiscalité.

Au niveau des effectifs, il y a des efforts qui sont faits. Je vous rappelle que nous sommes dans la fonction publique et que nous ne pouvons pas licencier. C'est un travail de réflexion qui est fait dans le temps afin de réorganiser les services.

Sur le logement, il y a une augmentation de 2 000 € sur un budget de 35 millions d'euros, je ne pense pas que cela joue beaucoup.»

N. Boher « Vous concluez, sur le ROB, que la maîtrise de dépenses du personnel et des charges à caractère général ne suffit pas à compenser « l'effet ciseau » que la Commune subit. La réduction du service aux usagers devra être étudiée pour faire face à la baisse du budget de notre ville. Etes-vous en phase de réflexion sur une réorganisation ou une réduction, voire carrément une suppression de certains services ? »

G. Favier « Nous subissons effectivement la baisse drastique des recettes que vous connaissez. Il est donc nécessaire de revoir l'organisation des services de la Commune d'Elancourt et nous menons à l'heure actuelle cette réflexion. D'autant que nous sommes confrontés au fait que la sécurité est un élément extrêmement important pour nos concitoyens. Celle-ci devient un problème très préoccupant d'autant que la police nationale exerce ses missions, dans notre secteur, dans des conditions épouvantables. De ce fait, nous sommes obligés d'augmenter les effectifs de la police municipale pour renforcer la sécurité sur la Commune. Mais, par ailleurs, quand un agent part en retraite, sauf exception, il n'est pas remplacé. »

T. Michel « En ce qui concerne les charges à caractère général, il ne vous a pas échappé qu'en 2014, elles étaient à hauteur de 8 153 000 €, elles sont à 7 359 000 €. Elles ont baissé de près de 800 000 €. »

M. Bolzinger « Dans le rapport, M. Michel, vous évoquiez l'éventualité de transfert du Prisme et du Ciné7. Est-ce que le Conseil Municipal aura son mot à dire ou bien la décision sera prise au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines ? Est-ce que l'enveloppe de compensation sera équivalente au budget actuel ? S'il y a transfert du Prisme sur Elancourt, est-ce que les missions d'éducation artistique seront maintenues et à quel niveau ? »

T. Michel « Ces deux équipements vont être effectivement transférés à priori dès le mois de juillet. Le travail de la CLETC est d'évaluer le coût de fonctionnement du bâtiment, des effectifs, des activités. La Communauté d'Agglomération fait l'évaluation de tout cela par le biais d'un cabinet spécialisé. Nous serons vigilants sur cette évaluation car il nous sera versé une indemnité de compensation en conséquence. Cela fera l'objet d'une décision en conseil municipal. »

L. Mazaury « Il faut effectivement être vigilant car on transfère la structure du bâtiment, la structure de fonctionnement y compris une partie des investissements. Nous devons avoir les moyens de l'entretenir, de le faire fonctionner, de financer le personnel pour maintenir la politique de programmation culturelle telle qu'elle est aujourd'hui mise en application par l'Agglomération. L'équipe municipale à laquelle vous appartenez sera le garant du respect des politiques qui ont été mises en place. J'espère, qu'avec un contrôle direct, nous saurons même les développer de manière plus importante, entre autre, en harmonisant la programmation avec celle de la Ferme du Mousseau. L'idée est d'avoir un vrai centre de création artistique, et de propagation de la culture en utilisant tous les lieux à notre disposition.

En ce qui concerne le cinéma, il y a seulement un transfert du bâti et de quelques subventions de fonctionnement. Il faut juste inscrire, de manière plus pérenne, la survie du cinéma.

Nous pensons que cela est une vraie chance pour Elancourt car nous considérons que la culture est un axe qui doit être redynamisé. »

M. Besseau « Dans vos propos au début de votre intervention, M. Michel, vous avez indiqué que tous les arbitrages n'étaient pas rendus et que les chiffres détaillés seront produits lors du conseil municipal du vote du budget. Pour ne pas alourdir les débats et avoir des discussions sur des hypothèses, même si nous connaissons vos orientations, nous prenons acte de ce rapport et nous discuterons du budget le 31 mars. Nous n'esquivons pas le débat mais nous souhaitons

avoir les éléments chiffrés pour pouvoir discuter, comme les années précédentes. Nous voyons une évolution à laquelle nous sommes favorables.

En ce qui concerne la question du vote de ce rapport : nous avons pris connaissance du rapport, il y a eu débat et nous n'avons pas à voter. Hier, en Conseil d'Agglomération, nous n'avons pas voté le ROB. »

J.M. Fourgous « De prendre acte ou de voter, cela ne change pas grand-chose. C'est une obligation légale. Nous allons donc voter. »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Jacques RAVION
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt